



COM

60 rue Vergniaud
75640 Paris CEDEX 13
www.fo-com.com
postes@fo-com.com

D2C

Accélération de la réorganisation de la D2C!

La CDSP d'information de la Comptabilité Courrier qui s'est tenue le 16 mai 2011 avait principalement à l'ordre du jour le bilan de l'année 2010.

Face à nos interpellations sur la situation des personnels de la Direction de la Comptabilité Courrier relative à la réorganisation, la direction n'a pas souhaité s'exprimer en raison de la tenue de la commission de suivi qui aura lieu le 29 juin 2011.

Cependant, **l'accélération de la suppression des antennes CAP nous a été annoncée!** La réduction des coûts à hauteur de 20 % a été réaffirmée notamment en termes d'immobilier. Les sites de Rouen et de Mâcon vont se voir transférés dans d'autres locaux tels que la Banque Postale pour Rouen.

Sur les promotions :

FO constate qu'elles n'interviennent que pour régulariser les situations d'agents en distorsion fonctionnelle.

FO rappelle qu'aucune perspective d'évolution de carrière n'est prévue pour les II.3.

FO revendique l'ouverture d'un chantier de négociation sur les promotions pour l'ensemble de la filière comptable.

Sur les formations et le DIF :

FO estime que les actions d'adaptation au poste de travail sont incompatibles avec l'utilisation du DIF (Droit Individuel à la Formation).

Les actions d'adaptation au poste font partie du plan de formation lié au développement des compétences sur la fonction. Elles relèvent de l'initiative de l'employeur, qui a l'obligation d'adapter ses salariés à leur poste de travail, et non du DIF.

En effet, le DIF ne doit pas servir aux actions d'efficacité et d'adaptation demandées par La Poste suite à l'évolution de ses systèmes comptables.

FO revendique que les formations Excel, Word... ne se fassent plus dans le cadre du DIF

Force Ouvrière dénonce l'absence de reconnaissance du personnel au regard de l'exceptionnelle réussite, reconnue et affirmée, du projet SAP tout au long de l'année 2010.

Malgré nos demandes répétées d'une reconnaissance du travail accompli au travers d'une prime exceptionnelle pour l'ensemble des acteurs concernés par ce projet, nous avons eu une fin de non recevoir.

La D2C ne peut ignorer que la réussite d'un tel projet n'a pu se faire sans la très grande implication de tous les personnels. Ils ont démontré, une nouvelle fois, leur motivation, leur adaptabilité aux changements, leur conscience professionnelle pour faire face au surcroît de travail et respecter les délais.

FO revendique l'octroi d'heures de RC en compensation du surcroît de travail dû au déploiement de SAP.

Ce serait enfin l'occasion de reconnaître le professionnalisme du personnel à un moment où ces valeurs semblent être très éloignées des préoccupations de La Poste.

La métérisation des services supports (informatique, systèmes d'informations, maintenance, logistique, prestations, achats) aura coûté au bas mot de 200 à 300 millions d'euros. Au regard du coût de cette opération, FO ne peut accepter que La Poste refuse à titre exceptionnel, de verser une prime à son personnel pour un projet essentiel pour l'entreprise !

Pour Force Ouvrière, ce sont toujours les mêmes qui doivent faire des efforts !

FO rappelle ses revendications :

- *l'arrêt de toutes les réorganisations (fermetures de sites et suppressions d'emplois),*
- *la prise en compte des compétences des agents,*
- *la reconnaissance des personnels,*
- *des passerelles inter-métier notamment entre les directions comptables des différents métiers.*

La Poste doit prendre la mesure des conséquences de toutes ses réorganisations sur la santé des personnels!

Force Ouvrière a fait part de l'inquiétude profonde, grandissante et légitime des personnels de la D2C quant à leur devenir!

Force Ouvrière sera présente à la commission de suivi du 29 juin 2011 afin de défendre au mieux vos intérêts.

N'hésitez pas à nous faire connaître vos revendications
N'hésitez pas à nous contacter : maryline.daunis@fo-com.com

B u l l e t i n d ' a d h é s i o n

Prélèvement des cotisations :

OUI

NON

Bulletin à remettre
au responsable
local ou à retourner à :

NOM :

ADRESSE :

PRÉNOM :

EMPLOYEUR :

MAIL :@.....

ÉTABLISSEMENT :

DÉCLARE ADHÉRER À FORCE OUVRIÈRE

GRADE/NIVEAU :

À COMPTER DU :

N° DE SÉCURITÉ SOCIALE :

À, LE

.....

SIGNATURE

FO COMMUNICATION
60 RUE VERGNIAUD
75640 PARIS CEDEX 13